



**PRÉFET  
DE L'AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Laon, le 15 septembre 2020

MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL  
DIRECTION DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE  
HOTEL DU DEPARTEMENT  
RUE PAUL DOUMER  
02013 LAON CEDEX

**Objet :** Dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : remplacement d'un ouvrage d'art sur le ru de Fayau - commune d'Aizelles - Accord sur dossier de déclaration

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'instruction du dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant le remplacement d'un ouvrage d'art sur le ru de Fayau sur la commune d'Aizelles pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 17 juillet 2020, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

**Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.**

Copies du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune d'Aizelles pour affichage pendant une durée minimale d'un mois et à la Commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) Aisne-Vesle-Suippe pour information. Ces deux documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

La responsable du service Environnement,

Céline Chouteau

50, boulevard de Lyon  
02011 LAON Cedex  
Réf : AFL/AL - Dossier n° 02-2020-00116  
Affaire suivie par : Anne-France LELIEVRE  
Tél. : 03 23 24 65 21  
Mél. : ddt-env@aisne.gouv.fr  
Service Environnement/Unité police de l'eau

Préfet de l'Aisne @Prefet02

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)